

<http://pierrealmillet.fr/Le-bilan-des-deux-premieres-annees-du-nouveau-contrat-du-reseau-de-chaleur>



Le bilan des deux premières années du nouveau contrat du réseau de chaleur

- DHD - Energies -

Date de mise en ligne : mercredi 19 avril 2017

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Un document bilan des deux premières années de gestion du nouveau contrat du réseau de chaleur de Vénissieux est diffusé en ce moment dans la ville. Depuis ce début d'année, le réseau est entièrement géré par la métropole de Lyon, et [comme je l'avais indiqué il y a peu](#), le maire avait relancé le président de la métropole pour savoir comment serait organisée la relation avec les abonnés et usagers. Bonne nouvelle, une réunion est organisée fin Mai par la métropole avec la ville sur ce sujet.

Voici les principaux éléments contenus dans le document diffusé, qui est disponible ci-joint

http://pierre-alain-millet.fr/local/cache-vignettes/L400xH378/bilan_rcu-da2af.png

Michèle Picard, Maire de Vénissieux, Conseillère métropolitaine

Porté par la Ville depuis des décennies, le réseau a été profondément rénové, optimisé dans un contrat de délégation moderne qui propose de nombreux outils pour une plus forte transparence auprès des abonnés et des usagers. Si l'année 2015 était l'année du nouveau contrat, l'année 2016 a été l'année de tous les travaux et a marqué la concrétisation des ambitions de la Ville de Vénissieux pour un réseau de chaleur exemplaire qui allie la dimension écologique et sociale de la politique énergétique vénissienne. Ce réseau avec son nouveau contrat a été primé par le trophée des Maires du Rhône en 2015, puis labellisé « éco réseau » par l'association Amorçe en 2016. Il est aussi une des fortes contributions à l'obtention par la ville du label Cit'ergie, plaçant Vénissieux dans le peloton de tête des 23 communes en France en 2016 pour leur plan climat-énergie.

Pierre-Alain Millet, Adjoint au Maire délégué au logement, au développement durable et aux énergies, Conseiller métropolitain

Après les deux premières années du nouveau contrat du réseau de chaleur, les baisses de tarifs en 2015 puis 2017, les travaux sur la chaufferie, les réseaux, les sous-stations, il faut désormais déployer pleinement les nouveaux outils d'information et de communication. Le site Internet permet à tous de suivre les incidents et leurs résolutions. Les abonnés peuvent consulter chaque jour la situation de leur sous-station, les températures et les consommations. Il reste à accompagner la modernisation des réseaux secondaires gérés par les abonnés syndics et bailleurs. Rénovation des installations d'immeubles, des radiateurs, des systèmes de régulation, thermostats avec affichage de la température. C'est désormais la clé du confort thermique pour l'utilisateur. Il faut aussi renforcer la gestion de ces réseaux secondaires, leurs outils de communication, d'information et de suivi des incidents pour élever la qualité de service finale pour l'utilisateur. Si le réseau de chaleur est désormais métropolitain, la ville de Vénissieux continuera à accompagner ses habitants pour renforcer le droit à une énergie propre, décarbonée et accessible.

Agenda des deux années

- 1er janvier 2015 : Nouveau contrat de Délégation de Service Public.

- 2 juillet : Conseil de surveillance et de transparence du chauffage urbain.
- 28 septembre : Remise du trophée innovation des maires du Rhône et de la métropole.
- 9 décembre : Conseil de surveillance et de transparence du chauffage urbain.
- 4 avril 2016 : Lancement de la construction de la seconde chaufferie biomasse.
- 7 juillet : Conseil de surveillance et de transparence du chauffage urbain.
- 7 décembre : Remise du label éco-réseau par Amorce.
- 7 décembre : Conseil de surveillance et de transparence du chauffage urbain.
- 16 décembre : Inauguration de la nouvelle chaufferie biomasse.
- 31 décembre 2016 : Fin de la convention de gestion entre la Ville et la Métropole. La Métropole reprend l'exercice de la compétence réseau de chaleur

Axes forts des travaux

- Construction de la nouvelle chaufferie biomasse.
- Remplacement des moteurs de cogénération.
- Installation de la nouvelle chaufferie gaz.
- Modernisation des équipements.
- Conversion de tout le réseau en Basse température (<100Â°C).
- Renforcement de certains tronçons de réseau.
- Rénovation de sous-stations Haute Pression.
- Instrumentation de toutes les sous stations pour report et suivi des paramètres de régulation.

Retour sur les objectifs du nouveau contrat

Vers une meilleure transparence de gestion, Une gamme d'outils et de rendez-vous réguliers

Pour accompagner la mise en place du nouveau contrat

- deux documents pédagogiques sur le service et la facturation,
- des réunions ciblées sur le nouveau contrat et le renouvellement des polices d'abonnement.

Pour accompagner les travaux

- des courriers et rencontres de préparation des travaux,
- une réunion d'information publique sur les travaux,
- des documents de communication : flyers, plans de déviation,
- des points d'information en mairie, sur le site Internet et dans la presse,
- un numéro vert dédié pour toute question.

Enquête de satisfaction des abonnés et usagers

- 81% sont satisfaits par le service facturation
- 85% estiment que la nouvelle facture est lisible et bien présentée
- 100% jugent utile la visualisation de l'évolution de la consommation
- 67% trouvent utile la notice explicative de la facture

Pour offrir un accès permanent et libre à toutes les informations et documents de réseau

- l'ouverture d'un site Internet dédié au réseau de chaleur de Vénissieux : <http://www.venissieux-energies.fr>,
- la lettre du réseau de chaleur n°1 pour tous les usagers du service,
- des Conseils de Surveillance et de Transparence du chauffage urbain.

Réduire le tarif de la chaleur, un objectif atteint

Passage de la TVA de 19.6 % à 5.5 % sur l'ensemble de la facture depuis le 1er janvier 2015.

- Baisse des tarifs plus forte que l'engagement : baisse de plus de 17% du prix de la chaleur en 2015 et 2016 en € TTC/MWh au lieu des 10,3% prévus dans le contrat (sur la base d'une consommation annuelle totale de 150 413 MWh et une puissance souscrite totale de 73 389 kW).
http://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH166/rcu_r1_moyen-35508.png

Vers une amélioration de l'efficacité du réseau et la continuité de service

Des travaux pour répondre à l'objectif Le fonctionnement du réseau en Basse Température permet d'améliorer l'efficacité technique du réseau et de faciliter les interventions et les nouveaux raccordements. Pour cela, d'importants travaux ont été nécessaires :

- sur le réseau : modernisation et renforcement de 5 zones,
- sur les sous-stations : 87 entièrement rénovées, 119 instrumentées.

Les nombreux travaux réalisés en chaufferie ont été terminés dans les délais prévus en respectant les engagements de mise en service des installations.

Coût des travaux : 17M€ (13M€ pour la chaufferie et la modernisation du réseau) 1,43M€ participation ADEME

Une coupure annuelle réduite dès l'été 2017

La coupure technique annuelle estivale d'une semaine sera désormais réduite à maximum 12h.

Des indicateurs de performance suivis Désormais contractualisés, des indicateurs de performances techniques, économiques mais aussi qualitatifs vont permettre de suivre la qualité du service public rendu. Ces indicateurs issus de propositions nationales sont des outils efficaces pour partager et comprendre les enjeux du réseau

- Rendement global : 82,3%
- Disponibilité du service : 98,78% en été, 97,65% en hiver

De nouveaux outils

Thermographie infrarouge des réseaux par drone Pour établir un diagnostic qualitatif des 24 km de réseau, une thermographie aérienne par drone d'une partie du réseau est réalisée, permettant ainsi :

- d'identifier d'éventuels points de faiblesse,
- de mieux cibler les interventions en cas de fuites,
- de programmer un plan de rénovation à long terme. Une première branche du réseau a été thermographiée en 2016 et à échéance de 4 ans, tout le réseau le sera.

Instrumentation des sous-stations et des outils de production Dans toutes les sous-stations et pour toutes les centrales de productions, des automates communicants ont été installés pour permettre un report des informations techniques et d'exploitation vers un centre de supervision. Ainsi, tous les paramètres de régulation sont visibles et enregistrés à distance, comme par exemple les températures d'entrée et de retour du réseau primaire. L'outil permet aussi le paramétrage des données techniques ou l'identification et l'analyse des dysfonctionnements.

http://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH122/outils_rcu-8e784.png

Baisse des émissions de polluants liées au chauffage urbain engagée dès 1995

http://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH218/emissions_rcu-2ef49.png

AXES DE PROGRÈS ET PERSPECTIVES

Lien avec les réseaux secondaires et communication Dans la chaîne du chauffage, les acteurs principaux du réseau de chaleur sont les réseaux primaires gérés par les collectivités et les réseaux secondaires gérés par les abonnés (bailleurs, syndics,...). Le lien n'est pas seulement technique. En effet, pour que l'efficacité et la qualité du nouveau contrat se traduisent en qualité de service public perçue par les habitants, il faut faire progresser ce lien entre le gestionnaire et les usagers : notamment en organisant de manière anticipée les démarrages de saison de chauffe et en mettant en place des procédures renforcées de communication.

Vers un déploiement du système d'information en 2017 Le système d'information, développé à partir de l'instrumentation des sous-stations et des centrales de production, fournit donc aux équipes de Vénissieux Energies la visualisation et la gestion centralisée à distance, pour une optimisation du fonctionnement et une meilleure réactivité. Dès début 2017, cet outil est mis à disposition des abonnés pour leur permettre d'accéder à l'ensemble des éléments contractuels (police d'abonnement, à€!), financiers (factures, synthèse des consommations, à€!) et techniques de leur sous-station.

Extension du réseau vers le Puisoz L'année 2017 sera aussi celle de la nouvelle extension du réseau de Vénissieux au Nord vers le secteur du Puisoz, en desservant les quartiers Parilly et Jules Guesdes, jusqu'à son raccordement au réseau métropolitain. L'opportunité et la faisabilité sont démontrées et la délibération métropolitaine du 12 décembre 2016 en fixe le cadre. Comme lors de l'extension du réseau en Centre-ville de Vénissieux, l'anticipation et la communication autour des chantiers devront être particulièrement travaillées.

Exercice de la compétence par la Métropole au 1er janvier 2017

Le bilan des deux premières années du nouveau contrat du réseau de chaleur

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a donné la compétence réseau de chaleur à la Métropole Grand Lyon. Elle avait confié la gestion à la Ville jusqu'au 31 décembre 2016 par convention. La Métropole a décidé d'en reprendre la gestion, elle exerce donc pleinement sa compétence depuis le 1er janvier 2017. Dans les discussions engagées avec Monsieur Gérard Collomb, Président de la Métropole Grand Lyon, la Ville avait proposé de prolonger cette convention de gestion jusqu'en 2020 pour faire bénéficier les usagers de son expérience. Par le biais de cette convention, la Ville souhaitait définir les rôles de chacun pour donner de la lisibilité à la nouvelle organisation pour les usagers et abonnés, et confirmer la légitimité de la Ville à agir en complémentarité de la Métropole pour l'exercice de cette compétence. La Métropole n'a pas souhaité redéfinir une convention avec la Ville tout en affirmant qu'elle associera la commune dans l'exercice de cette compétence. Nous ne savons pas aujourd'hui quelle sera la place de la Ville dans cette nouvelle organisation.

Michèle PICARD, maire de Vénissieux, dans sa lettre aux abonnés, écrit :

« J'ai rappelé à Monsieur Gérard Collomb à quel point il était essentiel que la Métropole consacre les moyens nécessaires à la poursuite de l'engagement et du travail mené depuis des années pour un service public de proximité et de qualité. Des atouts à ne pas négliger, à ne pas perdre et la Ville y sera particulièrement attentive. »